

Paris, le 15 septembre 2017

Aux secrétaires des sections départementales

Conseil national des 13 et 14 septembre 2017

Texte action

Climat

En cette rentrée, le dérèglement climatique qui impacte l'intensité et la puissance des phénomènes météorologiques est patent notamment avec l'ouragan Irma. Cela fragilise davantage les populations les plus pauvres et nous rappelle l'urgence à agir pour préserver notre planète.

Atteintes aux droits

Après quatre mois de nouvelle présidence les atteintes aux droits se multiplient.

La situation des migrant-es dans notre pays est toujours aussi désastreuse tant du point de vue de leurs conditions de vie que du respect du droit à l'éducation.

L'Etat n'assure pas sa mission d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile et continue de poursuivre les citoyens qui endossent ce devoir humain ! Le SNUipp-FSU soutient les citoyen-nes solidaires et exige que la solidarité ne soit jamais un délit.

Le SNUipp-FSU dénonce les accords indignes que l'Europe s'apprête à passer avec la Libye pour limiter l'arrivée de migrant-es, alors que les camps de rétention libyens sont le théâtre de toutes sortes d'exactions !

Sans compter que le Président de la République a annoncé une loi de « refondation » de la politique d'immigration pour le début 2018, avec un nouveau durcissement des conditions d'entrée et de séjour des migrant-es, ainsi que des expulsions.

Le Parlement a prorogé, pour la sixième fois consécutive, l'état d'urgence et examine un énième projet de loi anti-terroriste qui installera durablement dans le droit commun des mesures emblématiques de ce régime d'exception. C'est pourquoi, le SNUipp-FSU réitère son exigence de levée de l'état d'urgence et réaffirme son opposition à l'intégration de ces dispositions dans le droit commun.

Droits des femmes

Une campagne unitaire se développe pour exiger le droit à l'avortement partout en Europe. Le SNUipp-FSU appelle à signer la pétition et à participer aux manifestations qui se dérouleront dans de nombreuses villes autour du 28 septembre.

Remise en cause de notre modèle social

Politique économique et sociale

Sur le plan social, les décisions et mesures du gouvernement affirment clairement son positionnement en faveur du patronat et des plus riches. Pour respecter les fameux 3%, il fait le choix de réduire les aides aux plus fragiles (suppressions de contrats aidés, baisse des APL, nouvelles coupes dans les dépenses publiques) tout en baissant l'ISF et en assouplissant la fiscalité sur les dividendes au profit des plus gros actionnaires.

De plus, sans réel débat démocratique et sous couvert de flexibilité et d'adaptabilité du marché du travail, il fait le choix de démanteler le code du travail, accentuant les inégalités professionnelles notamment entre les femmes et les hommes.

Cette remise en cause de notre modèle social et des solidarités, en plus d'être injuste, contribue à faire le lit du Front national. Cela nécessite une forte mobilisation pour défendre nos valeurs et nos droits.

Après les mobilisations du 12, le SNUipp-FSU appelle les personnels à participer massivement à la journée d'action du 21 septembre sous des formes diverses déclinées localement (grèves, manifestations...) pour maintenir un code du travail protecteur et des emplois de qualité.

Le SNUipp-FSU diffusera un argumentaire sur la cohérence des projets de réforme gouvernementaux et leurs incidences directes ou futures sur la Fonction publique.

Toutes les mobilisations, sur la loi travail comme sur la Fonction publique, participent du refus de ce nouveau modèle social que le gouvernement souhaite imposer.

Fonction publique

Encore une fois la Fonction publique, variable d'ajustement préférée des gouvernants, est mise fortement à contribution. La réduction des crédits de fonctionnement et la suppression annoncée de 120 000 emplois sur 5 ans vont dégrader le fonctionnement de l'Etat, de ses services publics et les conditions de travail de ses agents. Le gel du point d'indice, le rétablissement de la journée de carence, l'annonce du report des mesures PPCR vont impacter le pouvoir d'achat des fonctionnaires actifs. La compensation de l'augmentation de la CSG ne se traduira pas par un gain salarial comme dans le privé et pourrait même se traduire par une baisse de salaire.

Les projets de réforme des retraites prévoient notamment une remise en cause du système de retraite spécifique des fonctionnaires.

Pourtant le coût de la Fonction publique française n'est pas plus élevé que dans les autres pays européens. La rémunération des fonctionnaires représentait 12,9 % du PIB en 2015, en hausse de seulement 0,4% depuis 1980, en quasi-stagnation malgré une hausse des effectifs.

Face à cette situation, la FSU a proposé une journée d'action aux fédérations de fonctionnaires au moment du rendez-vous salarial d'octobre. Pour le SNUipp-FSU, cela passe par un appel à la grève. Par ailleurs, il diffusera un 4 pages « Fonction publique » pour informer et mobiliser les enseignant-es.

Retraités

La décision du gouvernement d'augmenter la CSG de 1,7% sans compensation à partir du 1^{er} janvier dégradera le montant des pensions d'environ 60% des retraités.

Neuf syndicats et associations, dont la FSU, appellent les retraité-es à se mobiliser le 28 septembre dans tous les départements pour défendre le pouvoir d'achat et revendiquer un accès à des services médicaux et sociaux de qualité.

Devant le refus du Président de la République de recevoir les 9 organisations, une lettre ouverte réitérant cette demande d'audience sera proposée aux retraités avec signature en ligne.

Budget

Après avoir annoncé la diminution du budget de l'EN, le ministre a finalement évoqué une hausse de 1,2 milliard pour le budget 2018 et la création de 4 000 emplois de PE destinés à poursuivre le dédoublement des CP et des CE1 à la rentrée prochaine. Mais cette rallonge ne suffira pas à répondre aux besoins : revalorisation des carrières, création de postes nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de l'école (remplacement, PDMQC, scolarisation moins de 3 ans, RASED...), révision de la carte de l'éducation prioritaire, création d'emplois de la Fonction publique, pérennes et statutaires, d'accompagnant-es à la scolarisation des élèves en situation de handicap en nombre suffisant et d'aides à la direction d'école devenus incontournables.

Dans ce contexte, le SNUipp-FSU agira pour un budget répondant aux besoins de l'école. En effet, répondre au défi d'une démocratisation d'un système éducatif marqué par la très forte reproduction des inégalités sociales et la dégradation des conditions de travail d'enseignant-es insuffisamment rémunéré-es, nécessite de renverser le sous-investissement de la France dans l'éducation pointé par l'OCDE.

Emplois aidés

Le gouvernement a annoncé cet été la diminution drastique des emplois aidés à l'horizon 2018. Pour la rentrée 2017, ce plan social se traduira pour l'Education nationale par 23 157 emplois en moins et un retour brutal à pôle emploi pour ces personnels laissés sans perspective. Dans un contexte de chômage de masse, ils ne pourront pas bénéficier de la durée maximum de contrat ni de la formation professionnelle leur permettant une réinsertion sur le marché du travail.

Malgré la consigne donnée d'attribuer prioritairement les 50 000 contrats alloués à l'Education nationale à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, des milliers d'élèves ont dû faire la rentrée sans accompagnement. Dans de nombreux départements, les notifications MDPH ne sont pas respectées et la mutualisation des accompagnant-es d'élèves en situation de handicap permet de masquer la pénurie de postes et dégrade les conditions de scolarisation et d'inclusion des élèves ainsi que les conditions de travail des personnels.

De plus, la diminution des contrats aidés signe la fin de l'aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école. Cela a contribué à désorganiser davantage la rentrée dans de nombreuses écoles. La tâche des directrices et des directeurs d'école se trouve alourdie et complexifiée, alors même que le ministère s'était engagé sur son allègement.

Le SNUipp-FSU revendique le maintien d'emplois dans les écoles, sur des missions qui contribuent au bon fonctionnement du service public d'éducation. Il s'est adressé en ce sens au ministre dans un courrier unitaire demandant la pérennisation et la transformation de ces emplois en emplois statutaires.

Avec sa consigne «*Notre priorité : les élèves, l'équipe, l'école. Sans aide administrative, rappelez plus tard*», appuyée par une motion du conseil des maîtres, il appelle les directrices et directeurs à ne pas répondre aux demandes de l'administration et des collectivités territoriales faute d'aide administrative, et à prioriser les élèves, l'équipe enseignante et le fonctionnement de l'école. Il mettra à disposition une liste des tâches concernée par cette consigne. Le SNUipp-FSU propose également à ses partenaires une pétition en ligne à destination du Premier ministre. Il appelle à un mois de mobilisations pour la sauvegarde des emplois et leur transformation en emplois statutaires dont le point d'orgue sera la remise des signatures collectées dans la cadre d'une journée nationale de mobilisation début octobre. Il assurera la mobilisation des actions menées grâce à ses outils de communication usuels. Il proposera à la FSU que cette question soit à l'ordre du jour de la journée de mobilisation dans la Fonction publique.

Politique éducative

Cette rentrée est marquée par les premières mesures prises par Jean-Michel Blanquer : mise en place non budgétée des CP à 12 en REP + au détriment du PMQDC et des ouvertures de classe, imposition d'évaluations en CP ...

L'école de la confiance n'est qu'un effet d'annonce puisque le ministre entend en fait réduire le pouvoir d'agir des enseignant-es en imposant les « bonnes pratiques » fondées sur une lecture tronquée d'études internationales et en faisant de récurrentes annonces médiatiques, des méthodes de lecture à la maîtrise des 4 opérations au CP et au CE1. La généralisation des protocoles d'évaluation nationale renforcera le pilotage institutionnel, dans une logique de New management public, menaçant le fonctionnement de l'école auquel les enseignant-es des écoles sont attachés-es.

Ces mesures sont emblématiques de son projet pour l'école, qui aura pour conséquence l'augmentation des inégalités scolaires, le renforcement des déterminismes sociaux, une

territorialisation plus grande du système éducatif et une mise sous tutelle renforcée des enseignant-es.

Le SNUipp-FSU mènera une campagne auprès de la profession et au-delà pour rendre lisibles les conséquences des réformes à l'œuvre, avec notamment un 8 pages de décryptage, un appel de chercheuses et chercheurs en éducation et une réponse publique à la lettre aux enseignants de Macron, et fera valoir, avec la profession, son projet pour l'école afin de réaliser la démocratisation du système scolaire.

APC

Le SNUipp-FSU poursuit sa campagne sur le temps de travail des PE qui passe par la réappropriation des 108h et en particulier des APC.

Fort de l'engagement continu des collègues dans le cadre d'action proposé, il rencontrera le 26 septembre prochain le ministère sur la question des obligations de service. Il y portera les revendications de la profession sur la question du temps de travail, supérieur à la moyenne de l'OCDE, et demandera la révision du décret sur les ORS. La confiance proclamée par M. Blanquer ne peut être un vain mot mais doit s'accompagner de signes envers la profession. Dans un premier temps, le temps des APC doit être mis à la disposition des équipes.

Le SNUipp-FSU appelle la profession à poursuivre la réappropriation des 108h. Afin d'explicitier sa consigne et d'en préciser les modalités, il réactualisera les outils à disposition des collègues et les soutiendra dans cette action syndicale.

Suite aux discussions du 26 septembre, il se tournera vers la profession.

Evaluations CP

Sans concertation préalable, le ministère impose à toutes les classes de CP une évaluation diagnostique standardisée en français et en mathématiques. Le SNUipp-FSU dénonce le fond et la forme de cette évaluation. En l'absence de finalité explicite de la part du ministère, ces évaluations remettent en cause l'action pédagogique des collègues de maternelle dans le cadre des programmes de 2015. Le SNUipp-FSU rappelle que les enseignant-es sont des professionnels concepteurs et formés et qu'ils doivent rester maîtres du choix des outils et des démarches dans le cadre institutionnel des programmes. Le SNUipp-FSU invite les équipes à adapter le calendrier de passation et les évaluations à la réalité de la classe et de l'école. L'impression de ces évaluations doit rester à la charge de l'éducation nationale et non des écoles, le SNUipp-FSU le rappellera au ministère. De même, l'analyse des résultats relève de la compétence des équipes et ne peut entraîner des prescriptions ou des injonctions de la part des IEN sur le choix de méthodes ou de bonnes pratiques. Il invite les enseignant-es à conserver les résultats des évaluations à l'école et à faire remonter aux IEN les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de remédiation issus de leur analyse (RASED, formation, temps, taille des classes ...).

Le SNUipp-FSU interviendra auprès du ministère en ce sens et soutiendra tous les collègues qui pourraient subir des pressions notamment ceux ne faisant pas remonter les résultats. Il produira un texte explicatif en direction des parents afin de fournir un autre regard sur ces évaluations.

LSUN

Le SNUipp-FSU a fait remonter au ministère, l'année scolaire dernière, de nombreux dysfonctionnements concernant la mise en place de ce livret. Il réinterviendra auprès du ministère pour dénoncer le caractère obligatoire et les problèmes éthiques (confidentialité et sécurisation des données) liés à la forme numérique du livret. Le SNUipp-FSU demande que les équipes aient le choix des modalités pour rendre compte aux familles des progrès des élèves et qu'elles puissent refuser l'utilisation du LSUN au profit d'un livret choisi par l'équipe.

Droits des personnels

On observe une restriction croissante des temps partiels, y compris de droit, des mises en disponibilité, des détachements, des possibilités de mutation, des autorisations d'absence et une augmentation des autorisations d'absence sans traitement.

Une lecture stricte, excessive, voire erronée des textes réglementaires conduit l'administration à privilégier systématiquement la nécessité de service sur la situation des personnels, générant toujours plus de souffrance au travail. Le SNUipp-FSU défendra les personnels partout où cela est nécessaire.

Le retour partiel et précipité à la semaine de quatre jours a des conséquences sur l'organisation du service des collègues exerçant sur poste fractionné et des remplaçant-es, imposant parfois des « temps d'astreinte » non réglementaires, que le SNUipp-FSU dénonce. Il intervient dans ce sens auprès du ministère.

PPCR

Les opérations de reclassement et les nouvelles modalités d'évaluation des enseignant-es nécessitent une clarification et un renforcement de l'information en direction des personnels. Le SNUipp-FSU proposera des outils pour informer à nouveau les collègues.

Débuts de carrière

La crise du recrutement s'installe dans la durée et touche plus particulièrement certaines académies (Créteil, Versailles, Guyane). Au total, ce sont 2 792 recrutements perdus en 5 ans, 569 pour le seul CRPE 2017. Dans l'Académie de Créteil, le concours supplémentaire ne suffit pas à compenser les 1 571 postes perdus lors des 6 derniers concours.

Le SNUipp-FSU mobilisera la profession autour d'une pétition adressée au ministre pour protester contre le recrutement déjà massif de contractuel-les, au détriment du recours à la liste complémentaire. Les premiers résultats de cette pétition ainsi que les résultats de l'enquête stagiaires seront présentés fin septembre lors d'une conférence de presse. Le SNUipp-FSU y portera la nécessité de remise à plat de la formation initiale et ses propositions, notamment en matière de pré-recrutements.

Les restrictions faites à l'octroi des indemnités de stage et de déplacement régies par le décret de 2006 persistent. Le SNUipp-FSU fera part des conclusions du cabinet d'avocats à ce sujet et proposera un modèle de lettre à envoyer aux recteurs et rectrices ou IA. Il demandera une audience à la DGRH. Il accompagnera les sections départementales dans la formulation de recours de contentieux (de PES, de T1 ou en leur nom).

Indemnités ASH

L'ISAE est désormais touchée par les personnels exerçant dans l'ASH 2nd degré. L'indemnité spéciale sera versée aux enseignants d'ESMS, de SEGPA, d'EREA et d'ULIS second degré. Si cela constitue un cadrage national indemnitaire qui peut apporter notamment une revalorisation aux enseignant-es d'ESMS, la plupart des personnels exerçant en ASH 2nd degré sont perdants (-350€/an).

Le SNUipp-FSU demande que ces personnels ne soient pas exclus de la revalorisation. Il soutient tous les collègues qui ont fait le choix de refuser d'être professeur référent à cette rentrée.

L'IMP créée pour les PE chargé-es de missions particulières au plan académique ou départemental sera versée aux enseignant-es référents handicap. Le SNUipp-FSU demande que l'instruction de gestion ministérielle demandant aux recteurs de verser l'indemnité plafond (2 500€) soit appliquée partout.

Etats généraux SEGPA

Le SNUipp-FSU avec le SNUEP, le SNES et le SNEP s'engage dans la constitution d'états généraux de la SEGPA pour établir avec la profession le bilan de la mise en œuvre de la circulaire de 2015. Ils permettront de mettre en perspective les revendications et actions nécessaires spécifiques pour l'enseignement adapté dans le second degré.

Milieu pénitentiaire

Les collègues exerçant en milieu pénitentiaire vont perdre les indemnités rémunérant les heures de coordination et de synthèse. Elles sont dorénavant incluses dans leur temps de travail qui passe de 21h à 24h. De plus ces personnels ont été exclus des mesures de revalorisation telle que l'ISAE. Le SNUipp-FSU continuera d'intervenir auprès du ministère pour obtenir leur revalorisation et la révision de leurs ORS afin de ne pas sacrifier l'enseignement en prison.

EREA

Le SNUipp-FSU organisera dans le courant du premier trimestre un CNT sur les EREA afin d'anticiper la mise en œuvre de la circulaire à la rentrée 2018 et proposer des revendications.

Syndicalisation

Depuis 3 ans, notre dynamique positive, ainsi que certaines avancées et les campagnes mises en oeuvre attirent vers le SNUipp-FSU de nombreux collègues. Ce résultat est le fruit de la préoccupation de la syndicalisation à tous les échelons du syndicat.

Chaque syndiqué-e est un point d'appui supplémentaire sur le terrain pour faire progresser les valeurs que nous portons.

Le trimestre à venir est capital pour la syndicalisation ou la resyndicalisation (elle représente 85% de la syndicalisation annuelle). Elle doit donc être une des préoccupations premières lors de de l'ensemble de nos rencontres avec la profession (tournées d'écoles, RIS, stages syndicaux, permanences à l'ESPE....) notamment les entrants dans le métier (PES, T1, T2, ...). Une campagne ambitieuse doit être pensée à leur égard. Tous les moyens de communication : site internet, lettres électroniques, réseaux sociaux, journaux... seront autant de vecteurs pour syndiquer les collègues.